

COMMUNE DE BINDERNHEIM**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU LUNDI 27 JUILLET 2020 A 20 H 00 – HUIS CLOS**

Présents : M. MEMHELD Christian, maire.
Mme BAEHR Isabelle, M. MARTIN Daniel, Mme ADOLF Denise et M. GERBER Christian, adjoints
Mme DISCHLI Claire, Mme DISCHLI Véronique, Mme WANTZ Jenny, M. BUEB Frédéric, M. KELLER Franck, M. MATHIS Franck, M. MOSSER Jean-Noël et M. SOETE Christophe

Absents excusés : Mme BISCHOFF Rachel qui a donné procuration à Mme WANTZ Jenny et Mme SCHWEIN Jasmine qui a donné procuration à Mme DISCHLI Claire

Assiste : Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal, sur proposition du maire, désigne Mme ADOLF Denise secrétaire de séance.

42. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN ET 10 JUILLET 2020

Les procès-verbaux des séances précédentes, préalablement diffusés à tous les conseillers, n'ont pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** les procès-verbaux dans leurs formes et leurs rédactions par l'ensemble des membres présents.

43. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, sous la présidence de l'adjointe Isabelle BAEHR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, ordonnateur,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice considéré, compte qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	1 068 048,10 €
Dépenses	532 680,47 €
Résultat	535 367,63 €
Résultat reporté de 2018	0,00 €
Résultat Global	535 367,63 €

Section d'investissement :

Recettes	472 667,77 €
Dépenses	463 614,56 €
Résultat	9 053,21 €
Résultat reporté de 2018	- 166 242,82 €
Résultat Global	- 157 189,61 €

Résultats cumulés **378 178,02 €**

CONSTATE les résultats du compte administratif,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-avant en l'absence de Mme ADOLF Denise, maire sortant.

ADOpte A l'UNANIMITE

44. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT STADE 3

Le Conseil Municipal, sous la présidence de l'adjointe Isabelle BAEHR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, ordonnateur,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice considéré, compte qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	300 000,00 €
Résultat	- 300 000,00€
Résultat reporté de 2018	312 922,65 €
Résultat Global	12 922,65 €

Section d'investissement :

Recettes	0,00 €
----------	--------

Dépenses	0,00 €
Résultat	0,00 €
Résultat reporté de 2018	- 8 566,00 €
Résultat Global	- 8 566,00 €

Résultats cumulés **4 356,65 €**

CONSTATE les résultats du compte administratif,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-avant en l'absence de Mme ADOLF Denise, maire sortant.

ADOpte A L'UNANIMITE

45. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT LES ACACIAS

Le Conseil Municipal, sous la présidence de l'adjointe Isabelle BAEHR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, ordonnateur,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice considéré, compte qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	23 906,00 €
Résultat	-23 906,00 €
Résultat reporté de 2018	0,00 €
Résultat Global	-23 906,00 €

Section d'investissement :

Recettes	190 000,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat	190 000,00 €
Résultat reporté de 2018	0,00 €
Résultat Global	190 000,00 €

Résultats cumulés **166 094,00 €**

CONSTATE les résultats du compte administratif,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-avant en l'absence de Mme ADOLF Denise, maire sortant.

ADOpte A L'UNANIMITE

46. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian MEMHELD, Maire,

APPROUVE le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2019 par M. AMOUGOU AMOUGOU Pierre, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

DECLARE qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

47. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT STADE 3

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian MEMHELD, Maire,

APPROUVE le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2019 par M. AMOUGOU AMOUGOU Pierre, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

DECLARE qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

48. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT LES ACACIAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian MEMHELD, Maire,

APPROUVE le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2019 par M. AMOUGOU AMOUGOU Pierre, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

DECLARE qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

49. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 (budget principal) approuvé au point 43,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal,

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 535 367,63 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Section d'investissement : 1068 Excédent de fonctionnement **535 367,63 €**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. SOETE demande des précisions quant aux règles applicables pour les mouvements budgétaires en cours d'année. Mme BAEHR Isabelle précise qu'il est possible de prendre des décisions modificatives.

50. SUBVENTIONS 2020

M. le maire soumet au conseil diverses demandes d'aide financière d'associations locales et autres.

En ce qui concerne les subventions aux associations locales, il propose de reconduire les principes fixés antérieurement ainsi que les montants fixés en 2014.

Mme DISCHLI Claire demande si la subvention pour Rayons de Soleil doit faire l'objet d'une demande officielle ou si elle sera versée d'office comme c'est le cas pour les autres associations. En effet, la subvention sera versée automatiquement à l'association.

M. SOETE Christophe s'interroge quant à la musique, si elle dépend de l'école de musique intercommunale et donc à la charge de la CCRM. Néanmoins, il s'agit de l'harmonie communale qui anime bon nombre d'évènements dans la commune et n'a aucun lien avec l'école de musique intercommunale.

Mme WANTZ Jenny remarque le montant alloué aux donneurs de sang qui est inférieur aux autres associations. M. MARTIN Daniel explique que cette association dispose gracieusement de la salle polyvalente pour les collectes et n'a pour ainsi dire quasiment pas de frais de fonctionnement. Par ailleurs, l'Etablissement Français du Sang soutient également financièrement l'association pour la collation.

Le Maire fait part des demandes extérieures et notamment les Restos du Cœur qui distribuent des repas à quelques habitants de la commune. L'ensemble du conseil est favorable au versement d'une aide. Quant au montant, M. SOETE et Mme WANTZ suggère 1 € par repas distribué mais M. GERBER Christian est réticent à un mode de subventionnement lié à un calcul. Le Maire soumet un montant égal à celui versé aux associations locales soit 350 € (à titre exceptionnel).

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Compte 6574

- POMPIERS	500 €
- BADMINTON	350 €
- BINDR'ASSOC	350 €
- BASKET ST ULRICH	350 €
- FCB	350 €
- DON DU SANG	100 €
- MUSIQUE UNION	350 €
- MUSIQUE UNION (solde subvention exceptionnelle)	940 €
- APPMA	350 €
- ASSL	350 €
- UNION SAINTE CECILE	350 €
- APEPA	350 €
- RAYONS DE SOLEIL	350 €
- RESTOS DU CŒUR (subvention exceptionnelle)	350 €

- pour les jeunes licenciés du club de Basket Saint Ulrich issus de la commune
20,00 €/licencié
- pour les jeunes licenciés du Football Club Bindernheim issus de la commune
20,00 €/licencié

En ce qui concerne les subventions pour les centres de loisirs et les camps de vacances, le conseil municipal décide également de reconduire les montants de 2018, à savoir :

- Association des Voyages Scolaires de Vacances de Sélestat
20,00 € / enfant participant
- Association Générale des Familles du secteur de Sélestat pour l'organisation d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
2,00 €/jour/enfant
- pour les classes vertes ou de découvertes organisées par l'école communale, et considérant que le Conseil Départemental du Bas-Rhin ne finance plus ces activités scolaires
12,00 €/jour/enfant

Chaque association devra fournir une liste à jour et détaillée de ses participants ou licenciés.

ADOpte A L'UNANIMITE

51. AMENAGEMENT DE LA RUE DE ZELSHEIM / SORTIE DU VILLAGE RD 211

Le Maire rappelle le projet de réfection du chemin de Zelsheim, d'aménagement de l'entrée d'agglomération Est et de création d'une voie douce sur le pont du canal. Le résultat de l'étude de faisabilité comprenant des esquisses et le chiffrage de l'opération a été présenté lors de la commission des finances puis transmis à l'ensemble des conseillers.

En contrepartie, la réfection ainsi que l'entrée d'agglomération sont éligibles au fonds de solidarité communale versé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin à hauteur de 32 % dans la limite de 100 000 €. Par ailleurs, le projet est également susceptible de rentrer dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 25 %. Enfin, la traversée du canal, le Conseil Départemental du Bas-Rhin en charge des ponts, participera à la rénovation du pont en parallèle de la création de la voie douce.

Concernant spécifiquement le pont, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a donné un premier avis souhaitant l'élargissement de la voie côté ouest de 6 mètres à 7 voire 7,20 mètres. Ces nouvelles dispositions nécessiteraient un aménagement supplémentaire au niveau du talus (mur en « L » béton) avec un surcoût estimé à environ 50 000 €. Une réflexion plus approfondie sera menée en temps voulu si le projet est validé ce soir. Désormais le Maire laisse la parole aux conseillers pour recueillir leurs avis.

M. MATHIS Franck souhaite connaître le planning prévisionnel des travaux. Le Maire indique qu'il y a d'abord lieu de déposer la demande de subvention, puis de mi-septembre à mi-octobre la consultation d'un maître d'œuvre. La fin de l'année servirait à travailler sur le projet avant lancement des appels d'offres pour un éventuel début de travaux en mars 2021. A noter que les différentes phases du projet peuvent faire l'objet de tranche. Le Maire suggère d'ailleurs que la réfection du chemin et l'entrée d'agglomération se fassent en tranche ferme et la traversée du canal en tranche conditionnelle. En outre, M. SCHWEITZER Paul est favorable à la cession d'un bout de terrain le long de son entreprise pour réaliser la voie douce. En revanche, il subit des désagréments par rapport aux arbres présents.

Le Maire indique que le conseil doit désormais se positionner sur la poursuite éventuelle du projet.

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE la réfection du chemin de Zelsheim, l'aménagement de l'entrée d'agglomération Est et la traversée du pont du canal (création voie douce) ;

APPROUVE le projet tel que présenté estimé à 300 000 € HT ;

AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du fonds de solidarité communale à hauteur de 32 % du montant HT et dans la limite de 100 000 € ;

AUTORISE le dépôt d'une demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel à partir des éléments énoncés ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres (MAPA) relative à la consultation d'un maître d'œuvre ;

DIT que la réfection du chemin de Zelsheim et l'aménagement de l'entrée d'agglomération Est feront l'objet d'une tranche ferme et la traversée du canal sera une tranche conditionnelle.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BUEB Frédéric souligne les problèmes de vitesse notamment si la voirie du pont est refaite. Mme WANTZ Jenny demande également s'il est prévu quelque chose pour lutter contre la vitesse. Le Maire indique qu'il est possible de matérialiser des places de stationnement rue de Diebolsheim RD 211, la commission travaux/voirie pourra se pencher sur la question.

Enfin, M. MOSSER Jean-Noël demande ce qui va se passer si la commune a l'obligation d'élargir la voirie à 7,20 mètres sur le pont. Le Maire rappelle tout l'intérêt de définir ces travaux en tranche conditionnelle.

52. MISE A JOUR DOCUMENT UNIQUE

Mme BAEHR Isabelle informe les élus que le Document Unique de la commune n'est plus à jour depuis plusieurs années. Aussi, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose, aux collectivités intéressées, une convention partenariale avec le service de prévention des risques professionnels et le service des psychologues du travail afin de mettre à jour le DU conformément à la réglementation (minima une mise à jour annuelle).

A cet effet, différents éléments ont été transmis au CDG 67 afin de pouvoir chiffrer la prestation. Cette dernière comprend l'intervention d'un technicien en hygiène et sécurité sur environ 4,5 jours et d'un psychologue du travail sur environ 2,5 jours. La prestation est ainsi personnalisée en fonction des besoins de la commune. A titre indicatif, l'estimation prévisionnelle pour Bindernheim s'élève à 2 920 € pour 7,5 jours au total. Mme BAEHR

argumente le fait que le CDG67 accompagne durablement la commune dans ses démarches alors qu'un bureau privé arrêtera le suivi à la fin de la prestation.

M. SOETE Christophe demande s'il est possible d'obtenir une subvention pour la partie formation. Renseignement sera pris auprès notamment du CNFPT.

M. GERBER Christian propose de mutualiser la prestation au niveau de la CCRM, toutefois cette dernière ne dépend plus du CDG67.

Le Conseil Municipal, après délibération

APPROUVE la mise à jour du Document Unique de la commune ;

APPROUVE l'assistance des services du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à jour dont la prestation est estimée à 2 920 € ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat ;

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

53. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

L'adjointe en charge des finances, Mme BAEHR, soumet le budget primitif principal pour l'exercice 2020, projet préalablement soumis à la commission des finances élargie pour examen et discussion. Elle donne lecture des chiffres prévisionnels des recettes et des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

M. SOETE Christophe s'interroge sur l'impact de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les recettes communales. Les communes récupèrent la partie départementale de la taxe foncière et un coefficient correcteur a été calculé afin que la commune continue de percevoir des recettes stables. Pour rappel, cette année le conseil municipal n'a pas voté de taux pour la TH dans le cadre du processus de suppression de cette taxe.

Le Conseil Municipal, entendu les explications et justifications données, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2020 tel que présenté et arrêté aux sommes suivantes :

- section de fonctionnement
équilibrée en recettes et en dépenses à **692 630,00 €**
- section d'investissement
équilibrée en recettes et en dépenses à **1 175 409,00 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE

54. VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT STADE 3 2020

L'adjointe en charge des finances, Mme BAEHR, soumet au conseil le budget primitif de l'exercice 2020 pour la 3^e tranche du lotissement communal dit « du Stade ». Une vente est prévue cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du maire,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement du Stade – 3^e Tranche » tel que présenté, budget qui se résume comme suit :

• section de fonctionnement en suréquilibre en recettes (vente de terrain)	50 827,65 €
en dépenses	8 566,00 €
• section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à	8 566,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

55. VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LES ACACIAS 2020

L'adjointe en charge des finances, Mme BAEHR, soumet au conseil le budget primitif de l'exercice 2020 pour le nouveau lotissement rue des Acacias.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du maire,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement des Acacias » tel que présenté, budget qui se résume comme suit :

• section de fonctionnement en suréquilibre en recettes (vente des terrains)	236 910,00 €
en dépenses	86 106,00 €
• section d'investissement équilibre équilibrée en recettes et en dépenses à	190 000,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

56. REGLEMENT D'UTILISATION DU PARC INTERGENERATIONNEL

Le Maire rappelle qu'il est indispensable de régler l'utilisation et l'accès du parc intergénérationnel avant ouverture au public. A titre indicatif, le parc restera fermé jusqu'à la levée ou l'assouplissement des règles sanitaires.

Les conseillers ont été destinataires du projet de règlement afin d'en prendre connaissance pour la séance. La parole leur est donnée pour avis.

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE le règlement dans sa forme et sa rédaction annexé à la présente ;

APPROUVE la diffusion dudit règlement à la population pour information ;

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

57. DELEGATION DE FONCTION A UN AGENT

Le Maire informe les élus qu'il convient, dans un souci de bonne administration locale, de donner délégation de fonction en matière d'Etat Civil à Mme Dorine BECK, rédacteur fonctionnaire titulaire, qui exerce les fonctions de secrétaire de mairie de la commune de BINDERNHEIM.

Ainsi elle pourra exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions d'officier de l'Etat Civil pour la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, l'enregistrement des PACS (nouvelle déclaration, modification ou dissolution) pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés, comporteront la seule signature du secrétaire de mairie, lequel pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes et ce à compter de ce jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

58. DESIGNATION DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES DELEGUES DU COLLEGE DES COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DE L'ATIP

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La commune de Bindernheim est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissement publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant. Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de M. le Maire ;

DESIGNE M. MEMHELD Christian en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

ADOPTE A L'UNANIMITE

59. ETANG LIEUDIT GRUNDLAND

Le Maire indique qu'il va falloir se prononcer sur l'avenir de l'étang au lieudit Grundland. En effet, cet étang a été rendu par l'association Team Maver Carpe au 1^{er} février 2019. Le précédent loyer était fixé à 2 700 € suite à une adjudication.

A ce jour, un certain nombre de personnes s'est fait connaître pour louer ou racheter cet étang. Néanmoins, reste la question des arbres abîmés qui doivent être retirés. Le Maire suggère de faire un état des lieux avec l'ensemble du conseil avant de décider de la marche à suivre. Dans tous les cas, il est indispensable que la commune rédige un cahier des charges précis.

Mme WANTZ Jenny demande ce qu'il en est des autres étangs. L'un appartient à M. HIRSCH Frédéric (Nord-Est), l'un est loué à l'APPMA (Nord-Ouest) et l'autre loué à l'entreprise PRINTUS (Sud-Ouest).

M. MATHIS Franck demande si des locations ponctuelles sont possibles. Toutefois, ce procédé présente trop de contraintes pour être mis en œuvre. M. GERBER Christian renchérit en expliquant que ce bien ne se gère pas comme une salle.

Le Conseil Municipal

DECIDE de faire un état des lieux de l'étang.

ADOPTE A L'UNANIMITE

60. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Antenne

Le Maire explique que la société Archipart a sollicité la commune pour l'éventuelle implantation d'un mât pour accueillir une antenne relais. A ce jour, 2 implantations sur terrains communaux seraient possibles. A noter que le mât ne sera implanté que si un opérateur décide d'adhérer, c'est pourquoi il y a une période de réservation de 3 ans le temps de prospecter auprès d'eux. Au préalable, il est impératif de communiquer sur ce sujet auprès de la population.

b. Puits perdus

Le Maire a sollicité des devis pour remédier aux affaissements autour de puits perdus et notamment celui de la salle polyvalente. Seule l'entreprise JEHL a répondu, le Maire propose de retenir l'offre de 4 224 € TTC étant donné l'urgence de la situation. Le Conseil Municipal **APPROUVE** le devis.

c. Canalisation assainissement

Le Maire informe les élus qu'il y a probablement un problème avec la canalisation d'assainissement rue de Witternheim/rue des Acacias. Le SDEA doit intervenir prochainement afin de vérifier si elle n'est pas endommagée. Le Maire rappelle qu'en cas de remonter des eaux usées, les citoyens doivent contacter le SDEA service d'astreinte pour vérifier que cela ne provient pas du réseau.

Par ailleurs, une autre canalisation d'assainissement est endommagée dans la rue de l'Etang. L'entreprise JEHL a été missionnée par le SDEA afin d'entreprendre les travaux de réparation (date d'intervention non connue à ce jour).

d. CCRM

Le Maire fait état des élections du président et des vices-présidents de la CCRM :

- Président : M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric, maire de Marckolsheim,
- 1^{er} Vice-Président : M. KNOBLOCH Christophe, maire de Wittisheim,
- 2^e Vice-Président : Mme GREIGERT Catherine, 1^{ère} adjointe à Marckolsheim
- 3^e Vice-Président : M. KLOTZ Mathieu, maire de Sundhouse,
- 4^e Vice-Président : Mme MOSSER Mireille, maire de Hilsenheim,
- 5^e Vice-Président : Mme SCHUNCK Jacqueline, maire de Ohnenheim,
- 6^e Vice-Président : Mme NEEFF Anne-Marie, maire de Saasenheim

e. Luminaires mairie

M. MARTIN Daniel présente toutes les offres liées au remplacement des luminaires de la mairie (rez-de-chaussée uniquement).

Le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir l'offre d'EIFFAGE de Colmar pour 2 039,51 € TTC. **ADOpte** sauf 1 abstention.

f. Fleurissement

Mme ADOLF Denise explique que cette année le jury de fleurissement a été réduit, seuls 4 jurys seront présents ainsi que 2 membres de la commission afin de respecter les gestes barrières.

g. Contrôle

La vérification électrique sera effectuée sur les différents bâtiments communaux et notamment la salle polyvalente avant passage de la commission de sécurité.

h. Formation ENGEES

Plusieurs formations à destination des élus sont proposées par l'ENGEES. Les élus intéressés sont priés de le faire savoir dans les jours à venir.

i. SMICTOM

M. SOETE Christophe rend compte d'une réunion du SMICTOM à laquelle il a participé. L'objectif visé est le « zéro déchets », le SMICTOM organise à cet effet, différentes actions. C'est pourquoi il suggère de collaborer avec les services du SMICTOM afin d'établir un programme pour les semaines vertes prévues par la commune. Il fait également état du rapport annuel dont le principal point était la mise en place des bornes biodéchets au 01/01/2020 et qui représentent environ 52 % du bac gris.

Mme WANTZ Jenny informe les élus qu'il est possible de consulter sur son espace personnel différentes informations utiles : nombre de levées du bac gris, de passage en déchetterie,...

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.